



Prêt familial

Par Titibo

Bonjour,

Je viens de faire un prêt par virement de 8000 euros a ma mère en date du 29 Mai 2023.

Ma mere et moi residons dans le departement 13 la ou la declaration d'impot se termine le 25 Mai.

Ma question dois je declarer par le formulaire 2062 ce pret lors de ma déclaration isf en Avril Mai 2024? Ou dois je retourner sur le site des impots pour essayer de revenir sur ma declaration d'impots et y rajouter ce pret?

Par Isadore

Bonjour,

Le prêt n'est pas obligatoirement déclaré en même temps que la déclaration de revenus. Vous pouvez le faire indépendamment, je vous conseille de ne pas attendre l'année prochaine.

Il suffit de compléter le formulaire et de l'envoyer à votre centre des impôts.

Par isernon

bonjour,

il me semble que c'est au bénéficiaire de déclarer un don manuel.

voir ce lien :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1265]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1265[ur]

salutations

Par Isadore

Bonjour Isernon,

Ici, il s'agit d'un prêt

Par Hibou Joli

bjr,

@isernon

il me semble que c'est au bénéficiaire de déclarer un don manuel.

Le sujet du post est le prêt

L'imprimé 2062 doit être établi par le débiteur